**Le Territet & Co Sàrl**
Et son team représenté par :

Lynn Dardenne Perrin
Avenue de Chillon 70
1820 Territet

**A qui de droit**
LETTRE OUVERTE

Le 23 septembre 2021

**Objet : Grève éthique contre l'obligation du contrôle du Pass sanitaire dès le 13 septembre 2021.**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de prendre note de notre décision de GREVE ETHIQUE, suite aux dernières annonces du Conseil Fédéral datées du 8 septembre 2021. Nous usons ainsi de notre droit légitime en tant que travailleurs, comme nous le permet la constitution en son art. 28, ceci parce que nous ne voyons plus d'issue à notre problème. Les décisions du Conseil Fédéral menacent la qualité de notre travail, nos emplois, nos valeurs ainsi que la pérennité de l'entreprise.

Premièrement, prenez acte de notre décision citoyenne comme d'un mouvement de résistance passif et non violent face à la dérive des droits humains et constitutionnels que nous vivons depuis plus d'une année et demie avec une loi d'urgence art 165 Cst qui a été instaurée abusivement et illégalement, avant que le peuple ne soit forcé à accepter son entrée en vigueur d'une manière rétroactive.

Abusivement puisque la mortalité connue de cette souche Covid-19 est autant létale qu'une grippe saisonnière. Que la proportionnalité entre les mesures prises et la situation de crise sanitaire ne sont pas respectées.

Le Conseil Fédéral a activé le droit de nécessité en mars 2020 à travers la clause générale de police. Cette clause ne pouvait durer que 6 mois, mais le Conseil Fédéral a fait naître cette Loi COVID-19 pour légitimer ses exactions rétroactivement. Pour se faire il a menacé de couper les aides aux entreprises, et a abusé de son autorité avec une propagande non seulement fausse, mais aussi une désinformation du peuple. Vous avez usé de moyens sans limites payés directement par l'argent du souverain, et ce, avant la votation du 13 juin dernier de la loi Covid. Les autorités compétentes se sont en effet bien gardées d'informer ou de proposer une alternative aux citoyens afin d'octroyer les aides covid. De plus, seul le Conseil Fédéral est responsable des pertes économiques en fermant les entreprises, et en ne statuant pas sur d' autres possibilités qui permettaient pourtant au peuple de pouvoir toucher des dédommagements venant d'une manière séparée de la loi covid comme le demandait M. Pirmin Schwander du conseil National et les amis de la constitution.

Jour noir que ce 13 juin 2021, où les faitières touchèrent « au plus 10 millions » pour leur travail supplémentaire (officiellement), officieusement pour avoir convaincu leurs membres de voter oui

à la loi covid. En les convainquant que c'était la seule solution pour ne pas refermer, et essayer après des mois d'agonies, de faire revivre des commerces qui n'ont jamais eu l'aide promise et dans les délais impartis par le Conseil Fédéral. Vous avez gagné cette votation en trichant, en omettant des paragraphes entiers dans la brochure officielle de vote, en désinformant la population apeurée, en les menaçant encore alors que les citoyens étaient déjà à genoux, sans espoir, sans aides… n'avez-vous pas honte de vos manigances ?

L'imposition du pass sanitaire dès ce lundi 13 septembre 2021 pour un certain nombre d'activité, alors que le référendum de la loi COVID 19 a abouti avec plus de 180'000 signatures est illégal. En effet le peuple est invité à se prononcer sur ce sujet le 28 novembre prochain. Ce n'est pas la première fois que le Conseil Fédéral outrepasse ses droits en contraignant, le peuple avant qu'il n'ait eu le droit de se prononcer. Sans cette immunité que le Conseil Fédéral détient de fait, et que nous ne manquerons pas de faire tomber au plus vite, les peines pénales seraient prononcées à leur encontre pour contrainte avant une votation, oui oui de nouveau !!!

Toute personne qui impose le certificat covid commet une contrainte au sens de l'art. 181 code pénal.

Aujourd'hui la moralité fait cruellement défaut au Conseil Fédéral qui n'hésite même plus à installer des centres d'injection de doses expérimentales dans les écoles ! Les enseignants, médecins et autres professionnels doivent se taire s'ils sont contre ce soit-disant vaccin. Les traitements qui fonctionnent et qui ne coûtent pratiquement rien sont bannis. Pourtant ils n'ont pas d'effets secondaires et les traitements sont administrés depuis plus de 40 ans.

Le pass sanitaire en soi déjà, contrevient au secret médical et à la protection des données. (LPD) L'obligation à cette « vaccination » expérimentale par du harcèlement répété et sous divers biais est insoutenable pour les plus faibles, dont nos jeunes qui vivent sous condition et sont privés de toutes les activités de leur âge. La contrainte devient terrible quand vous recevez des emails de l'université, des menaces orales de votre employeur, avec des ultimatums pour se faire « vacciner », et que le Conseil Fédéral décrète des mesures de prétendue urgence à 2 jours près de leurs mises en application.
De plus à entendre ces étudiants, la file et le délai d'attente pour accéder aux tests est impossible à gérer sans louper des cours !

Urgence qui n'est pas en lien avec vos décisions budgétaires puisque vous préférez supprimer plus de 680 lits en soins intensifs depuis 1 année et engager en parallèle des sécuritas pour contrôler des citoyens voulant juste rendre visite à de la famille hospitalisée et des policiers robocops pour contrer et amender une foule pacifique en train de défiler.

Notre argent est utilisé contre le citoyen, au profit de la pharma, de la presse qui répète l'unique message qu'on leur autorise à scander. La « vaccination » est synonyme de liberté. Mensonge ! Nous voyons les cas graves, les complications suite à ces injections se multiplier dans notre entourage, et pratiquement aucun cas de personne juste morte du covid. Pour les enfants ce risque de mortalité est encore divisé par 10 pour atteindre 0,01 %. Les médecins sont menacés, censurés et risquent au moins 20'000 CHF d'amende si pas carrément la perte de leurs droits d'exercer et de prescrire.

Il est pourtant de notoriété publique et maintenant prouvé d'après les derniers courriers de Pfizer / Moderna aux cabinet médicaux, que les risques de myocardies, coagulation et effets secondaires peuvent survenir fréquemment et être dangereux. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les entreprises pharmacologiques ne sont responsables de rien, mais multiplient d'une manière exponentielle et injustement leurs profits sur le dos des honnêtes gens qui travaillent et

vous font confiance. Vos règles enfreignent également la Constitution Fédérale art. 10, il y a clairement des traitements dégradants, de la torture psychique et une entrave à notre liberté de mouvement puisque certains endroits doivent refuser les personnes ne possédant pas le pass sanitaire.

**Donc ce jour, nous nous levons pour dénoncer cette mascarade,**
**la plus grande de tous les temps.**

Pour tout ce qui précède, nous n'appliquerons pas le contrôle du pass sanitaire. Ni ne contrôlerons le port du masque. Bien au contraire ! Dans la Constitution Fédérale, sont inscrits à l'art. 8 al. 1 Cst. le principe d'égalité («Tous les êtres humains sont égaux devant la loi») et à l'al. 2 l'interdiction de discriminer. Les gens vaccinés n'ont pas moins de risques de transmettre la maladie ou de l'attraper. Tout le monde doit être égal face au masque, qui ne sert strictement à rien d'un point de vue transmission, mais provoque des difficultés respiratoires, de l'anxiété entre autres.

Notre faiblesse devient notre force. Notre domaine d'activité a déjà été plus que touché par les premières mesures que le Conseil Fédéral a décidé. Fermer les café-restaurants entre autres pendant la période la plus prospère de l'année. Les aides n'ont de loin pas suffit à rembourser les pertes. Aujourd'hui vous voulez nous faire perdre encore 50% de fréquentation sur la saison haute ? Et sans compter que nous devrions dépêcher du personnel supplémentaire pour faire des contrôles systématiques ?

Même le social Pass qui était gratuit est devenu payant pour les professionnels, Les cotisations des diverses licences et cotisations ont dû être acquittées alors qu'on n'a pas pu exercer !

Le sketch depuis avril avec les terrasses seules utilisables, dont plus de 80% n'étaient pas dans les normes édictées. De plus avec le froid et la pluie, les deux premiers de réouverture (19 avril au 31 mai) seulement en terrasse n'ont pas été rentables. Ensuite pendant 14 jours encore des contraintes de nombre de personnes par table à l'intérieur. L'été étant une catastrophe vu le peu de monde resté sur place et la non venue des touristes qui n'a pas permis de créer des réserves. On a tout de même fait l'effort d'ouvrir pour redonner un semblant de vie à la population.

Aujourd'hui, à genoux, mais lucide et fière, je m'oppose, ainsi que mes collaborateurs, à une nouvelle fermeture, à de nouvelles restrictions à critères ségrégationnistes et qui risquent d'amoindrir la clientèle de personnes qui n'ont commis aucuns crimes, qui ont le droit de profiter comme les non vaccinés de se restaurer au chaud.

**J'étaie les arguments ci-dessous :**

L'absence de base juridique pour l'obligation générale du certificat sanitaire : Il n'est en effet notifié ni dans l'ordonnance de la loi Covid-19, ni dans la loi pour les épidémies que le Conseil Fédéral peut introduire un pass sanitaire avec les domaines qui seraient concernés. Cette mesure viole dès lors le droit suisse, puisque celle-ci contrevient à l'art. 36, al. 1 et 164 al. 1 de la Constitution Fédérale.

Le certificat Covid viole le principe de la subsidiarité et de la proportionnalité (art. 1 al. 2 et art 2bis Loi Covid 19 et constitution).

Le certificat covid viole l'interdiction de discriminer (art 8 Cst) ainsi que la loi sur les épidémies et la loi covid 19. Ce droit peut être revendiqué par tout citoyen (art. 6 Cst) et doit être appliqué par tout fonctionnaire (art. 5, 35 et 36 Cst).

Je vous prie de prendre note que toutes les amendes pour non port du masque de l'équipe du Territet & Co et leurs sympathisants qui seront munis d'une attestation de fait et de droit, ainsi que celles concernant le non contrôle du pass sanitaire seront systématiquement rejetées et que le Territet & Co et moi-même recourrons contre chacune de celles-ci.

Je me réjouis d'ores et déjà que le cas du Territet & Co puisse mettre en lumière l'inconstitutionnalité de ces restrictions liberticides afin de servir et d'ouvrir la voie à des jurisprudences en faveur de mes collègues et autres commerces et entreprises. Vous ne pourrez pas faire valoir vos peines sans loi art 1 du Code Pénal; exigence de certitude.

Par cette grève éthique, nous souhaitons réveiller les consciences afin que les citoyens soutiennent notre mouvement, les entreprises emboitent le pas pour non seulement sauver leurs commerces, mais également dénoncer ce tri ségrégationniste et sectaire.

Nous souhaitons mobiliser les jeunes et les moins jeunes autour du thème de la liberté d'étudier, de s'instruire, de se retrouver, de pouvoir rendre visite à des malades et des pensionnaires. Et en finalité juste pouvoir vivre leur jeunesse et retrouver un semblant d'espoir et d'avenir.

**Pour toutes ces raisons, nous voterons NON au référendum de la LOI- COVID le 28 novembre prochain ! Et sommons nos confrères et la population de ne pas paniquer face aux menaces de fermeture du Conseil Fédéral.**

## REVENDICATION à cette grève éthique :

- La poursuite définitive et sans contrainte de la scolarisation et la formation des enfants et des jeunes. Ainsi que la reprise des activités sportives et ludiques pour les jeunes en priorité, sans masques, tests et vaccination. Car cela s'apparente à une contrainte déguisée à la vaccination obligatoire puisque les tests de par leurs validités, leurs coûts et de par la logistique n'est pas applicable. Je rajoute que l'obligation vaccinale est contraire à notre constitution !

- L'accès aux hautes écoles, aux bibliothèques pour les étudiants et ce, sans contraintes !

- L'arrêt de messages stigmatisant pour les jeunes, et les citoyens les culpabilisant sur leur soit-disant responsabilité dans la propagation du virus. Mise en place de soutien psychologique pour les personnes en souffrance.

- Réévaluation du comptage des effets secondaires de la vaccination covid avec des critères partant dès la 1ère injection, qui soit répertoriée dans le temps et pas classée sans suite dès le délai fixé.

- L'autorisation de visite des aînés, des personnes hospitalisées ou devant se rendre pour une consultation dans un centre de soins, centre spécialisé etc. sans conditions de pass sanitaire et contrainte à la vaccination pour les aînés pour être autorisés à sortir de leur chambre, manger en collectivité. Cette cruauté semble inhumaine !

- La poursuite définitive et sans contrainte de l'activité de la restauration, spectacles et autres événements.

- Le respect des lois internationales, constitutionnelles Fédérales et des droits de l'homme par le Conseil Fédéral.

- Le respect de prescrire, soigner et s'exprimer pour les médecins.

- Le droit d'être entendu, publiés et accéder aux recherches pour les scientifiques anti-vaccination.

- Le droit de vivre librement et sans conditions.

Comme vous l'aurez compris, la grève sera levée quand le citoyen sera entendu et que le pass sanitaire sera levé.

En vous priant d'accepter mes cordiales salutations,

Copie à :

- l'association des virus des libertés levirusdeslibertes@mail.ch

- l'association des amis de la constitution, Amis de la Constitution, 3000 Berne

- **Mouvement Suisse pour la Liberté citoyenne info@mslc.ch**

- Reinfo SANTE Suisse International *info.collectif-sante@protonmail.com*

**Le Territet & Co Sàrl**
Lynn Dardenne Perrin
Associée- gérante